

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or**Nombre de membres :**En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 32**Date de convocation**

25/01/2023

**Date de publication
de la convocation :**

25/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un janvier à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M.BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M.VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M.FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. STURM Yves

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents excusés et représentés : Mme VICTOR Catherine (procuration à M.BLUME Pierre) - M. RACLOT Frédéric (procuration à Mme SCANZI Justine) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. BAUDOIN Ludovic) - M. RICHARD Xavier (procuration à Mme HAZHAZ Dénia)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE RESSOURCES du 19 janvier 2023,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34.

Création d'emploi :

| SERVICE | GRADE CREE | CATEGORIE | TEMPS DE TRAVAIL | DATE D'EFFET |
|-----------------------|------------|-----------|------------------|--------------|
| POLE VIE AU QUOTIDIEN | Animateur | B | 35 h | 01/02/2023 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

-DECIDE de modifier le tableau des effectifs, en créant l'emploi suivant :

◦1 emploi d'animateur, à temps complet

-DIT que cette décision prendra effet à compter du 1^{er} février 2023.

-DONNE à M. le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 31 janvier 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Guillaume RUET



Le Secrétaire de séance,

Romain VENTO